

PRINTEMPS DES POETES 2012

Concours de Poésie

La Ville d'Antibes
Juan-Les-Pins participe
au

Printemps des Poètes 2012

14^{ème} édition

en organisant un concours de poésie



Ce concours est ouvert à tous :
Enfants Adolescents et Adultes

Le thème national 2012 est :

« **Enfances** »

Nous attendons vos poésies

Avant le mardi 14 février 2012

A la Direction de l'Animation Culturelle
Equipe Bains Douches/Culture
Mairie d'Antibes
Cours Massena – B.P.2205 06600 ANTIBES
Tél : 04 92 90 51 52 - Fax : 04 92 90 91 08
Courriel : christine.pelissier@ville-antibes.fr

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : La Ville d'Antibes Juan-les-Pins participe au concours national de poésie intitulé « Printemps des Poètes » du 5 au 18 mars 2012. Ce concours s'adresse à toute personne qui écrit de la poésie.

Article 2 : Ce concours est divisé en trois catégories :

- section enfants de 6 à 12 ans
- section adolescents de 12 à 17 ans
- section adultes à partir de 18 ans

Article 3 : Le thème de ce concours 2012 est "**Enfances**".

Article 4 : Chaque participant devra remettre un seul poème libre ou classique dactylographié en français sur **une page format A4** (recto seulement).

Article 5 : Le nom, l'adresse postale et/ou courriel et le numéro de téléphone devront être inscrits au verso du poème, afin de préserver l'anonymat de l'auteur lors de la délibération du jury. N'oubliez pas de préciser section adultes, adolescents ou enfants.

Article 6 : Les poèmes devront être adressés au Direction de l'Animation Culturelle – Equipe Bains Douches/Culture Mairie d'Antibes - Cours Masséna –B.P. 2205 - 06600 Antibes avant **le 14 février 2012**.

Article 7 : Les élus siégeant à la commission Culture ainsi que des personnalités des milieux de l'Education et de la Culture, constitueront le jury qui désignera un lauréat par catégorie.

Article 8 : Prix

Catégorie « enfants » :

- 2^{ème} et 3^{ème} Prix : Un recueil de poésies « enfants »
- 1^{er} Prix : Un recueil de poésies « enfants » et un trophée

Catégorie « Adolescents » :

- 2^{ème} et 3^{ème} Prix : Un recueil de poésies
- 1^{er} Prix : Un recueil de poésies et un trophée

Catégorie « adultes » :

- 2^{ème} et 3^{ème} Prix : Un recueil de poésies
- 1^{er} Prix : Un recueil de poésies et un trophée

Article 9 : Une remise de Prix Officielle aura lieu dans un site de la Commune d'Antibes Juan Les Pins. La date et le lieu sera choisi ultérieurement et transmise à chacun des participants en temps voulu.

Les poèmes sont à retourner
avant le mardi 14 février 2012

Direction de l'Animation Culturelle
Equipe Bains Douches/Culture

Mairie d'Antibes
Cours Masséna
B.P. 2205
06600 Antibes
tél : 04 92 90 51 52

fax : 04 92 90 91 08

Courriel : christine.pelissier@ville-antibes.fr